



## Conseil général

**Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,**  
du mercredi 26 avril 2017, à 20.15 heures,  
à la salle de théorie du Centre de renfort de la Veveysse, rte de Montreux 103

**Présidence:**

**Mme Carine Meyer, Présidente – UO+PS**

**Membres du Bureau:**

**M. Rodolphe Genoud, Vice-président – UDC-PAI**  
**M. Angelo Coppolaro – PDC, scrutateur suppléant**  
**Mme Ana Rita Domingues – UO+PS**  
**M. Alexandre Genoud – UDC-PAI**  
**Mme Marina Meyer – PLR**  
**M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI**

**Excusés:**

**Mme Charlotte Berthoud – PDC**  
**Mme Katia de Vargas – UO+PS**  
**M. Pierrot Vallélian – UO+PS**

**Absent:**

/

**Conseil communal:**

**M. Damien Colliard, Syndic**  
**M. Charles Ducrot, Vice-Syndic**  
**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**  
**M. Thierry Bavaud, Conseiller communal**  
**M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal**  
**Mme Christine Genoud, Conseillère communale**  
**M. Steve Grumser, Conseiller communal**  
**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**  
**Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale**

**Rédaction du procès-verbal:**

**Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire générale adjointe**

**Invité:**

/



## Séance du 26 avril 2017

### 1 Ouverture de la séance

2 A 20h15, la Présidente ouvre la séance du Conseil général du 26 avril 2017 et salue les  
3 membres du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que le public, les représentant-e-s de  
4 la presse et les Chef-fe-s des services communaux.

5 Selon l'article 38 de la Loi sur les communes et l'article 25 du Règlement du Conseil général, il  
6 est constaté que la séance a été convoquée conformément aux dispositions en vigueur. La  
7 convocation et l'ordre du jour ont été publiés dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 13  
8 du 31 mars 2017 et dans l'édition du Messenger du jeudi 13 avril 2017. Les membres du Conseil  
9 général ont également reçu le procès-verbal de la précédente séance, le fascicule des comptes,  
10 ainsi que le rapport succinct de l'organe de révision, et le rapport de gestion dans les délais  
11 légaux.

12 La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour proposé. Tel  
13 n'étant pas le cas, l'ordre du jour suivant est accepté

1. Appel;
2. Approbation du procès-verbal no 3 de la séance du 8 mars 2017;
3. Approbation des comptes 2016 de la Ville de Châtel-St-Denis;  
Représentant du Conseil communal: M. Charles Ducrot, Dicastère des finances  
Préavis de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
4. Rapport de gestion 2016;
5. Rapports des commissions
  - 5.1 Commission des naturalisations
  - 5.2 Commission d'aménagement
  - 5.3 Commission des bâtiments
  - 5.4 Commission énergie
  - 5.5 Commission ECOSOR
  - 5.6 Commission des forêts;
6. Divers

14 Avant de passer à l'appel, la Présidente tient à rappeler qu'en cas d'empêchement de siéger,  
15 selon l'article 29 alinéa 2 du Règlement du Conseil général, «*les personnes empêchées s'excusent*  
16 *auprès du secrétariat communal*». A défaut, la personne absente est considérée comme non-  
17 excusée.

18

---

### 19 01 Appel

20 Le Bureau procède à l'appel.

21 Présents: 47  
22 Excusés: 3  
23 Absent: 0

24 La Présidente constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil général peut  
25 délibérer valablement.

26 «*Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux*  
27 *dispositions légales en matière de protection des données. Comme à l'accoutumée, la Présidente*  
28 *prie tous les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au*  
29 *nom de leur groupe politique et s'ils formulent une proposition, une question ou une remarque.*  
30 *Dès l'ouverture des Divers, chaque membre peut faire des propositions sur des objets relevant*  
31 *de la compétence du Conseil général. Ce dernier décide, séance tenante ou lors de la prochaine*  
32 *séance, s'il y a lieu d'y donner suite, c'est-à-dire qu'il se détermine sur la transmission de dite*  
33 *proposition au Conseil communal. Le cas échéant, l'Exécutif se détermine à son sujet et soumet*  
34 *sa position au Conseil général, pour décision, dans le délai d'une année. Dans le cas d'une*  
35 *proposition de la seule compétence du Conseil général, celui-ci peut décider de son sort séance*  
36 *tenante. Chaque membre a également la possibilité de poser des questions au Conseil*  
37 *communal sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou*  
38 *lors de la prochaine séance.*»



39 Elle invite également les membres du Conseil général à formuler leurs propos de manière  
40 convenable. *«Le respect de cette forme contribue à la noblesse des interventions de chacun et*  
41 *chacune. Quant aux textes des interventions, leur transmission au secrétariat, par voie*  
42 *électronique ou sur papier, constitue un gain de temps précieux et assure une transcription fidèle*  
43 *des propos tenus.»*

44 La Présidente poursuit en ces termes: *«J'ouvre ma dernière séance en qualité de présidente*  
45 *dans cette salle du Centre de renfort de la Veveyse. Peu de temps s'étant écoulé depuis notre*  
46 *dernier conseil, je n'ai pas eu de représentation à assurer dans cet intervalle. Au-delà des*  
47 *activités qui nous préoccupent quotidiennement, nous nous arrêtons en souvenir des personnes*  
48 *proches qui nous ont quittés dernièrement. Je vous invite à vous lever pour observer un instant*  
49 *de silence en leur mémoire, par sympathie envers leurs proches affectés par la séparation.»*

50 Le plénum se lève et observe un moment de silence.

51

---

52 **02 Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 mars 2017**

53 Vote

54 Ledit procès-verbal n'appelant aucune observation, il est ainsi accepté à l'unanimité des 47  
55 membres présents.

56

---

57 **03 Approbation des comptes 2016 de la Ville de Châtel-St-Denis**

58 **La Présidente.** *«Je vous rappelle qu'en ce qui concerne l'examen des comptes, l'entrée en*  
59 *matière est acquise d'office.»*

60 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic et Directeur du dicastère des finances.** *«J'ai le plaisir de*  
61 *vous présenter aujourd'hui le résultat des comptes 2016. L'exposé comprendra cinq parties:*

- 62 1. *Adoption et audit*
- 63 2. *Comptes de fonctionnement*
- 64 3. *Comptes des investissements*
- 65 4. *Bilan*
- 66 5. *Ratios*

67 **1. Adoption et audit**

68 *Le Conseil communal a adopté les comptes 2016 le 21 mars 2017. Le 23 mars, ils ont été*  
69 *envoyés à la Commission financière et à l'organe de révision. Du 3 au 6 avril 2017, l'organe*  
70 *de révision a audité les comptes. Le 6 avril 2017, le Conseil communal a présenté les*  
71 *comptes à la Commission financière et l'organe de révision, son rapport.*

72 **2. Comptes de fonctionnement**

73 *Les charges de fonctionnement de la commune s'élèvent à 40 379 749 francs suisses (ne*  
74 *sera plus précisé dans la suite du document), y compris les écritures de bouclément*  
75 *(imputations internes, amortissements extraordinaires et attributions aux réserves). Les*  
76 *revenus de fonctionnement sont de 41 832 438 francs. Le résultat de l'exercice représente*  
77 *donc un excédent de revenus de 1 452 688 francs. Pour rappel, le budget 2016 prévoyait un*  
78 *déficit de 272 770 francs. Cet excellent résultat peut s'expliquer de deux manières: a) une*  
79 *maîtrise des charges de fonctionnement a permis de réaliser une économie de*  
80 *627 000 francs et b) une évolution favorable des recettes fiscales de 3,2 millions de francs et*  
81 *d'autres revenus pour un montant de 1,2 million de francs.*

82 *Si l'on soustrait des comptes les écritures de bouclément, telles que les imputations internes,*  
83 *les amortissements extraordinaires et les attributions aux réserves, les charges de*  
84 *fonctionnement s'élèvent à 32 508 861 francs, soit une diminution de 1,89% par rapport au*  
85 *budget tandis que les revenus de fonctionnement présentent un montant de*  
86 *37 279 007 francs, soit une augmentation de 13,44% par rapport au budget, augmentation*  
87 *qui représente un montant de 4 415 647 francs.*



88 *Le bénéfice avant amortissements extraordinaires s'élève à 4 756 125 francs et inclut les*  
89 *amortissements obligatoires mais pas les amortissements extraordinaires ni les attributions*  
90 *aux réserves.*

91 *La marge nette d'autofinancement (ci-après: MNA) communale s'élève à 7 247 801 francs.*  
92 *La MNA représente le bénéfice, les amortissements et les attributions aux réserves. L'écart*  
93 *par rapport au budget est assez important et représente un montant de 5 244 101 francs. Cet*  
94 *indicateur est très important. Pour financer les investissements communaux, la Commune*  
95 *doit disposer d'une MNA d'environ 4 millions de francs, montant à garder en mémoire. Or, le*  
96 *montant de la MNA est largement supérieur et permet d'affirmer que ces comptes 2016 sont*  
97 *excellents.*

98 *En ce qui concerne les charges brutes, le chapitre des «finances et impôts» représente*  
99 *21,53%, résultat étonnant mais facilement explicable parce que dans ce chapitre figurent les*  
100 *frais liés à la perception d'impôts, à la péréquation financière, aux intérêts, aux*  
101 *amortissements obligatoires et supplémentaires et aux immeubles du patrimoine financier,*  
102 *ainsi que les attributions aux réserves. Le deuxième poste de charge est celui de l'*  
103 *«enseignement et de la formation» qui représente 19,24% des dépenses, soit un montant de*  
104 *7 770 244 fr. 30 et qui consiste essentiellement en des charges liées.*

105 *Les finances et les impôts constituent la masse principale des revenus bruts pour un montant*  
106 *de 30 424 165 fr. 94, soit 72,73% des revenus communaux.*

107 *Les principales variations par service renvoient à la diminution des dépenses dans les*  
108 *chapitres de l'«ordre public» (-152 214 fr. 56, soit -25,92%), de la «santé» (-330 490 fr. 15,*  
109 *soit -12,66%), de la «protection et aménagement de l'environnement » (-128 515 fr. 86, soit -*  
110 *24,71%) et de l'«économie» (-337 099 fr. 98, soit -40,47%). Les dépassements sont quant à*  
111 *eux minimes et peu nombreux. Ils concernent les rubriques «culte, culture et loisirs»*  
112 *(+5,44%) et les «affaires sociales» (+3,14%).*

113 *Quant aux charges par nature, elles nous renseignent notamment sur le fait que les charges*  
114 *du personnel ont été très bien maîtrisées, puisqu'une diminution de 2,2% par rapport au*  
115 *budget peut être relevée, atteignant un montant de 7 783 470 fr. 80. Les intérêts passifs*  
116 *inscrits au budget s'élevaient à 1 183 000 francs alors que les comptes bouclent sur un*  
117 *montant de 963 116 fr. 49, soit une diminution de 18,59%. Les taux pratiqués par les*  
118 *banques sur les nouveaux emprunts ont été plus favorables que prévu. Les amortissements*  
119 *prennent par contre l'ascenseur car ils incluent les amortissements supplémentaires non*  
120 *obligatoires et plafonnent à 5 381 092 fr. 70.*

121 *Les revenus par nature illustrent les bonnes surprises au niveau des recettes fiscales qui*  
122 *s'élèvent à 25 422 763 fr. 87, soit une augmentation de 14,37%. Le poste des «revenus des*  
123 *biens» affiche quant à lui une augmentation de 48,26% et atteint la somme de*  
124 *1 966 808 fr. 42. L'augmentation des revenus sous rubrique «45. Dédommagements*  
125 *collectivités» est essentiellement due à des remboursements des associations telles que*  
126 *homes médicalisés et des soins à domicile, ambulances, Réseau santé de la Veveyse. Ces*  
127 *remboursements concernent l'exercice comptable 2015 et je précise que les comptes 2016*  
128 *du Réseau santé de la Veveyse seront approuvés demain soir. Les subventions sous*  
129 *rubrique 46 enregistrent une baisse de 133 549 fr. 99 francs, soit une baisse de 9,02%. De*  
130 *manière globale, la hausse des revenus (chapitre 4) représente 12,14%.»*

131 **M. Charles Ducrot** met en exergue les points suivants des comptes de fonctionnement 2016:

132 **0 Administration**

133 *«Les comptes 2016 présentent une diminution de 59 328 fr. 51, soit -2,75% par rapport au*  
134 *budget 2016. Les principales variations concernent notamment*

- 135 • *02.301.01 Traitement du personnel du service technique, qui enregistre une*  
136 *augmentation de 35 303 fr. 50 en charges. Celle-ci est liée à la problématique du*  
137 *remplacement du chef de service qui est malheureusement absent pour une longue*  
138 *durée. Des solutions ont donc pu être trouvées. Des indemnités de remplacement*  
139 *résultant de cette situation ou liées à des congés maternité, car il n'y a heureusement*  
140 *pas que des malheurs mais parfois aussi des bonheurs dans une commune, et aux*  
141 *services de piquet ont été versées en 2016.*
- 142 • *En relation avec ces situations, le remboursement de la part des assurances*  
143 *(indemnités journalières liées à des maladies, accidents ou congés maternité), sous*  
144 *rubrique 02.436.20, a connu un dépassement de +241 217 fr. 85.*



- 145 1 *Ordre public*
- 146 *Les comptes 2016 présentent une diminution de 152 214 fr. 56, soit -25,92% par rapport au*  
147 *budget 2016.*
- 148 • *Un remboursement non budgété du service officiel des curatelles de 14 949 fr. 55 a*  
149 *été inscrit en revenu sous rubrique 10.452.10.*
  - 150 • *11.318.10 Prestation de service de la police locale. Le service de parc des Paccots a*  
151 *contribué au dépassement du montant inscrit au budget de 7 436 fr. 60.*
  - 152 • *141.352.00 Participation de la police du feu communale au corps intercommunal a*  
153 *enregistré une diminution de 53 209 fr. 14 de ses charges.*
  - 154 • *15.450.00 Indemnités de stationnement de la troupe militaire ont augmenté de*  
155 *29 640 fr. 42 en raison d'un nombre de cours plus important tenu sur territoire*  
156 *communal, information non disponible lors de l'établissement du budget.*
- 157 2 *Enseignement et formation*
- 158 *Les comptes 2016 présentent une diminution de 214 427 fr. 30, soit -2,86% par rapport au*  
159 *budget 2016. L'écart entre le budget et les comptes est minime sur un montant global des*  
160 *charges de 7 770 244 fr. 30. Ces charges sont principalement des charges liées dont les*  
161 *montants sont transmis par l'Etat aux communes en vue de l'établissement de leur budget.*
- 162 • *29.314.00 Entretien et rénovation des bâtiments: La diminution des charges de cette*  
163 *rubrique de 21 596 fr. 90 est liée au fait que tous les travaux d'entretien n'ont pas été*  
164 *réalisés, ce qui prouve que parfois nous parvenons aussi à faire des économies.*
- 165 3 *Culte, culture et loisirs*
- 166 *L'excédent de charges s'élève à 1 581 683 fr. 06 et l'augmentation par rapport au budget*  
167 *2016 est de 81 553 fr. 06, soit +5,44%.*
- 168 • *34.314.10 Piscine – dépenses d'exploitation: le montant des comptes est supérieur*  
169 *au budget de 75 641 fr. 40 en raison d'acquisition de matériel technique et de*  
170 *compresseurs.*
  - 171 • *340.314.00 Halle de sport triple du Lussy – entretien immeuble: la rubrique enregistre*  
172 *un dépassement de charges de 7 049 fr. 90 en raison de l'altération progressive du*  
173 *bâtiment, il est probable que les frais liés à son entretien apparaîtront de plus en plus*  
174 *nécessaires et importants au fil du temps (entretien des ascenseurs notamment).*
  - 175 • *341. Restaurant de la halle de sport triple du Lussy.*  
176 *341.315.10 Entretien du matériel de cuisine. Le changement d'une braisière a été*  
177 *réalisé. Pour rappel, la braisière n'avait pas été installée d'emblée mais avait été*  
178 *récupérée auprès de l'ancien cycle d'orientation et donc largement amortie. Malgré*  
179 *tout, ces charges s'élèvent à 31 030 fr. 70.*
- 180 4 *Santé*
- 181 *Les comptes 2016 présentent une diminution de 330 490 fr. 15, soit -12,66% par rapport au*  
182 *budget 2016.*
- 183 • *41.352.00 Participation aux homes médicalisés. La principale variation est due aux*  
184 *homes médicalisés qui enregistrent une diminution des charges liées suite à une*  
185 *modification du budget communiquée par l'Etat après l'approbation du budget 2016*  
186 *et qui n'avait donc pu être intégrée dans le calcul des charges. La différence se*  
187 *retrouve donc dans les comptes.*
  - 188 • *44.452.00/44.452.02/44.452.10 Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) –*  
189 *remboursements relatifs à l'administration générale, à l'aide et aux soins à domicile*  
190 *et au service de puériculture: ces rubriques sont gratifiées de remboursements*  
191 *relatifs aux comptes 2015 pour un montant global de 83 575 fr. 60.*
- 192 5 *Affaires sociales*
- 193 *Les comptes présentent une augmentation de 88 957 fr. 55, soit 3,14% par rapport au budget*  
194 *2016.*
- 195 • *54.365.00 Subsidés aux garderies/mamans de jour: La première augmentation*  
196 *concerne la protection de la jeunesse et touche les subventions communales. Le*  
197 *nombre d'enfants placés ayant augmenté, cela explique l'augmentation de ces*  
198 *charges.*
  - 199 • *58.436.00 Remboursement de tiers: Les revenus des remboursements de*  
200 *l'assistance sociale connaissent une augmentation de +184 007 francs. Ce montant*  
201 *concerne les procédures de recouvrement du contentieux. Les anciens bénéficiaires*



202 *de l'aide sociale sont mieux suivis et la commune parvient à se faire rembourser les*  
203 *sommes versées dans le cadre de son mandat d'assistance. L'arrangement de*  
204 *paiement pour le remboursement de l'aide sociale contribue à améliorer les revenus.*  
205 *En contrepartie, les frais d'assistance (58.366.10) ont également pris l'ascenseur et*  
206 *la participation cantonale aux frais d'assistance (58.436.50) a quant à elle diminué.*

207 **6 Transports et communications**

208 *Les charges s'élevaient à 3 472 965 fr. 42 et les revenus à 679 320 fr. 70. L'écart par rapport*  
209 *au budget 2016 est de -182 765 fr. 28, soit une diminution de 6,14%.*

- 210 • 62.341.00 Entretien des routes: la Commune a réalisé une économie de
- 211 42 232 fr. 40.

212 **7 Protection et Aménagement - Environnement**

213 *Ce chapitre présente un excédent de charges de 391 504 fr. 14. Cependant, l'écart par*  
214 *rapport au budget 2016 est de -128 515 fr. 86, soit un ratio de -24,71%. Il importe de relever*  
215 *que les charges relatives à l'eau (approvisionnement et protection) sont couvertes à 100%,*  
216 *conformément à la législation. La Commune a même pu réaliser un amortissement financier.*  
217 *Les charges relatives à l'épuration sont également couvertes à 100% par les taxes prélevées.*  
218 *S'agissant des ordures ménagères (720), les dépenses I sont quant à elles couvertes à*  
219 *88,91%, taux considéré comme correct, puisqu'un arrêt du Tribunal fédéral (ATF*  
220 *2C\_740/2009) relève qu'elles doivent être couvertes à 70% au minimum pour rester*  
221 *conforme à l'art. 32a LPE. La taxe au sac génère un taux de couverture de 118,27 % tandis*  
222 *que le taux de couverture de la déchetterie est plus faible et n'atteint que 73,94% des*  
223 *charges y relatives.*

224 **8 Economie**

225 *Les comptes 2016 présentent une diminution de 337 099 fr. 98, soit de - 40,47% par rapport*  
226 *au budget 2016. L'effort a été fait essentiellement au niveau des forêts, puisqu'on a réussi à*  
227 *limiter la perte*

- 228 • 81.301.00 Traitement du personnel: les charges ont diminué de 42 130 fr. 10.
- 229 • 81.318.00: Frais de transports, débardages, câblages: les charges ont diminué de
- 230 60 515 fr. 20.
- 231 • 81.435.50 Travaux forestiers pour collectivités publiques: les revenus ont augmenté
- 232 de 65 004 fr. 10.
- 233 • 81.490.10 Imputations internes Prestations sociales (indemnités journalières): les
- 234 revenus ont augmenté de 65 004 fr. 10. Ces revenus concernent des personnes
- 235 malades ou accidentées.

236 **83 Tourisme**

- 237 • 83.315.00 Participation aux infrastructures touristiques: cette rubrique enregistre une
- 238 dépense supplémentaire de 18 030 fr. 10 allouée à la réfection de la passerelle des
- 239 Braseyres, qui était vraiment en très mauvais état.
- 240 • 860 Centrale de chauffe: le taux de couverture atteint 89,61%.
- 241 • Concernant le chapitre 862 Turbinage: la Commune enregistre un bénéfice net de
- 242 84 531 fr. 77 alors que 65 600 francs étaient prévus au budget 2016.

243 **9 Finances et impôts**

244 *Ce chapitre présente un excédent de revenus de 21 728 817 fr. 39 et un écart par rapport au*  
245 *budget 2016 de 491 127 fr. 39, soit 2,31%. Le revenu sur les impôts augmente de 3 193 364*  
246 *francs, tandis que les intérêts diminuent de 219 884 francs. La Commune a renégocié*  
247 *certaines de ces taux d'emprunt à la baisse.*

- 248 • 90.400 Impôts sur le revenu des personnes physiques: les comptes 2016 présentent
- 249 un montant de 16 802 335 fr. 92, soit une augmentation de 447 335 fr. 92, soit 2,74%
- 250 de revenu en plus que le montant inscrit au budget 2016 de 16 355 000 francs.
- 251 L'estimation de ces impôts est plutôt précise. Le budget présenté au Conseil
- 252 communal par le Service des finances est établi à partir d'une statistique cantonale
- 253 assez précise qui est revue à l'aune des arrivées et des départs des habitants de
- 254 notre commune.

255



- 256 • 90.401 Impôts sur le bénéfice des personnes morales: 2 700 000 francs avaient été  
257 inscrits au budget mais les comptes présentent un montant de 4 714 768 fr. 85, soit  
258 une augmentation de 2 014 768 fr. 85, soit 74,62%. La moitié de cette somme  
259 correspond à un impôt unique versé par une entreprise et l'autre moitié a été versée  
260 par les entreprises établies sur notre commune, ce qui témoigne de leur bonne santé  
261 financière.
- 262 • 90.402 Contribution immobilière: elle a augmenté de 181 314 fr. 65, soit de 9,41%.  
263 Certaines constructions sont arrivées à terme et ont été taxées, ce qui nous a permis  
264 de percevoir la contribution immobilière.
- 265 • 90.403 Impôts sur les gains immobiliers (payés par les vendeurs): ces impôts sont  
266 prélevés sur les transactions immobilières et présentent un excédent de revenus de  
267 100 367 fr. 85. Habituellement, 600 000 sont inscrits au budget. L'année 2016 a donc  
268 permis de réaliser une bonne opération.
- 269 • 90.404 Impôts sur les mutations immobilières (payés par les acheteurs): l'excédent  
270 de revenus s'élève à 455 374 fr. 35, soit un excédent de 74,65%.
- 271 • 942.314.10 Entretien et rénovation des chalets d'alpages: les charges ont été  
272 supérieures de 50 123 fr. 90 au montant prévu. Le Conseil communal a décidé de  
273 poursuivre sa politique. Pour rappel, durant l'ancienne gère, la Commune avait  
274 consenti à de nombreux investissements en contractant des emprunts afin de  
275 préserver et entretenir ce patrimoine dans le but qu'il corresponde aux besoins des  
276 agriculteurs qui l'exploitent.
- 277 • 943 Immeuble du CAB: l'immeuble a exigé plus de frais d'entretien en raison  
278 notamment de son âge mais a également généré plus de revenus. A ce sujet, un  
279 message concernant la réfection de sa toiture devrait être soumis prochainement au  
280 Conseil général. À terme, d'autres investissements seront planifiés notamment en  
281 lien avec les ascenseurs, les sprinklers, la façade, etc. Cependant, il convient de  
282 relever que le taux d'occupation du Business Center étant proche des 100%, les  
283 revenus sont donc intéressants.
- 284 • 99.424.00 Gain comptable sur vente de terrains: le montant s'élève à 519 750 francs.  
285 99.382.10 /99.382.30 Attribution à la réserve réseau routier et Attribution à la réserve  
286 véhicules: le montant global s'élève à 400 000 francs.

### 287 3. Comptes des investissements

288 *En ce qui concerne les comptes des investissements 2016, les dépenses s'élèvent à*  
289 *9 535 141 fr. 55, soit une diminution de 44,8%, qui représente un écart par rapport au*  
290 *budget de 7 740 658 fr. 45. Cette différence est importante et est principalement due à des*  
291 *travaux qui n'ont pas pu être réalisés non pas à cause de la commune mais parce que ces*  
292 *projets étaient liés à la délivrance de permis, par exemple, ce qui retarde parfois l'exécution*  
293 *des travaux.*

294 *Quant aux recettes d'investissements, nous constatons un écart conséquent par rapport au*  
295 *budget. Pour rappel, avait été intégrée au budget 2016 la vente de Montmoirin qui n'a pas*  
296 *encore été réalisée. Par contre, le versement est prévu cette année encore. Les comptes*  
297 *présentent donc un excédent de dépenses de 5 685 448 fr. 70, soit une augmentation de*  
298 *389 648 fr. 70 (+7,35%) par rapport au budget. Le fait de ne pas avoir investi cette année a*  
299 *été profitable puisque la MNA a été régulée.»*

300 **M. C. Ducrot** présente un graphique des investissements depuis 2008 qui indique que la  
301 moyenne annuelle des investissements se situe à 5 millions de francs, avec un pic à plus de  
302 10 millions de francs en 2012 pour les projets suivants: école du Lussy, achat du terrain et  
303 équipement du Pré aux Oies, achat de terrains à Pra Gremy, pour la construction du centre  
304 de renfort, pour le développement de la zone d'intérêt générale secteur Lussy, de la zone  
305 d'intérêt général secteur Gare, travaux de turbinage, travaux d'épuration et travaux  
306 d'endiguement de la Veveyse. Le trend général des investissements se situe entre 6 et 7  
307 millions de francs.

308 *«Les prochains investissements seront conséquents en particulier ceux relatifs à l'école des*  
309 *Pléiades, au secteur de la Gare. La Commune devra absorber la dette au niveau des homes*  
310 *et des cycles d'orientation, ce qui va modifier considérablement la situation financière*  
311 *communale. La prudence est donc de mise.*

312 *En comparant les dépenses nettes du budget et des comptes, les différences sont assez*  
313 *marquées au niveau des investissements qui n'ont pas été réalisés, au niveau de*  
314 *l'environnement que j'ai évoqué auparavant, les travaux pour l'eau, l'épuration et*



315 *l'endiguement qui devront être réalisés. L'autre grande différence se trouve dans le chapitre*  
316 *des finances et concerne la vente de Montmoirin, élément qui sera corrigé dès l'année*  
317 *prochaine.*

318 **4. Bilan**

319 *Au bilan, les actifs atteignent un montant de 58 233 864 fr. 69. Avec le nouveau plan*  
320 *comptable harmonisé (MCH2), les infrastructures communales seront réévaluées aux coûts*  
321 *actuels. Cela signifie qu'à l'avenir les communes ne pourront plus réaliser des*  
322 *amortissements supplémentaires et un travail considérable devra être effectué par*  
323 *l'administration pour déterminer la valeur actuelle des bâtiments, des infrastructures liées*  
324 *aux routes, à l'eau ou à l'épuration, etc. Nous partons du principe que peut-être notre bilan*  
325 *pourrait être multiplié par trois en faisant cette opération. Nous bilan devrait donc atteindre*  
326 *près de 150 millions de francs selon une première étude. Comme évoqué plus haut, nous ne*  
327 *pourrons plus réaliser des amortissements supplémentaires. Par contre, le bénéfice sera*  
328 *placé en «fortune», il deviendra une sorte de capital de la commune. Cela explique pourquoi*  
329 *nous vous présentons en primeur cette année cette nouvelle manière de faire, tout comme*  
330 *le fait de renoncer à procéder à une attribution aux réserves. Par contre, lors d'un déficit*  
331 *dans les comptes de fonctionnement, la commune pourra puiser dans sa «fortune» pour le*  
332 *combler parce qu'à terme MCH2 interdira aux communes de présenter des comptes*  
333 *déficitaires.*

334 *Ces éléments nouveaux vous seront présentés de manière plus détaillée prochainement. La*  
335 *consultation sur la nouvelle loi sur les finances communales est actuellement terminée. Elle*  
336 *doit être débattue par le Grand Conseil et entrer en vigueur d'ici à 2020. Nous aurons donc*  
337 *l'occasion d'en reparler. L'intérêt sera de disposer de la valeur réelle actualisée de nos*  
338 *infrastructures communales. Le principe de base du MCH2 est de permettre de comparer sa*  
339 *situation avec d'autres communes et également de s'assurer que les citoyennes et citoyens*  
340 *paient les infrastructures d'aujourd'hui pas celles de demain par des amortissements*  
341 *supplémentaires.*

342 **5. Ratios**

343 *Les indicateurs sont bons. La capacité de financement de l'endettement atteint 18,24%,*  
344 *sachant que la valeur idéale se situe à 15%. Selon les catégories énergétiques en vigueur*  
345 *pour les véhicules, la commune se retrouve sous l'étiquette « B ». En 2015, le ratio était de*  
346 *11,21%, l'amélioration est donc nette.*

347 *La capacité d'autofinancement est de 19,44%, catégorie « C », alors que la valeur idéal se*  
348 *situe à plus de 20%. En 2015, le pourcentage se situait à 13,24% en catégorie « D ».*

349 *Deux indicateurs classent la commune en catégorie « A »: le degré d'autofinancement, à*  
350 *127,47%, alors que le seuil idéal est fixé à plus de 80%. Il n'était que de 82,33% en 2015,*  
351 *l'amélioration est nette. Le second indicateur en catégorie « A » concerne la quotité d'intérêts*  
352 *passifs qui est passée de 2,56% en 2015 à 2,18% en 2016.*

353 *Ces indicateurs fournissent un constat sur l'état des finances communales qui nous aident à*  
354 *anticiper le futur notamment en matière de planification des investissements.*

355 **Evolution de la dette par habitant**

356 *En 1997-1998, la dette par habitant s'élevait à 8 041 francs, alors qu'elle n'était que de 5 000*  
357 *francs en 1995. Pour comparer, il faut bien sûr tenir compte de l'évolution de la population. À*  
358 *ce jour, nous constatons avec satisfaction que nous parvenons à maîtriser l'endettement*  
359 *avec une dette de 5 848 francs par habitant qui résulte de l'addition du patrimoine*  
360 *administratif et du patrimoine financier. Afin de les distinguer, je précise que le patrimoine*  
361 *administratif sert au fonctionnement même de la commune, tel que les écoles. Par contre, le*  
362 *bâtiment du Vicariat est considéré comme du patrimoine financier puis qu'il est loué à une*  
363 *association et que l'on pourrait par exemple le vendre. Le CAB appartient au patrimoine*  
364 *financier alors que les conduites non, car elles sont liées au fonctionnement même de la*  
365 *commune et appartiennent donc au patrimoine administratif. La dette relative au patrimoine*  
366 *administratif est ainsi de 3 308 francs par habitant.*

367 *Il convient toutefois de rester très vigilant durant les prochaines années. Je vous rappelle les*  
368 *investissements de grande ampleur qui vont prochainement arrivés à terme: l'école des*  
369 *Pléiades, le déplacement de la gare et encore bien d'autres. Cet élément-là doit toujours être*  
370 *gardé à l'esprit lors de nos investissements. Du reste, je peux le dire sans trahir un secret, la*



371 *Commission financière nous le rappelle à chaque occasion. Il existe deux moyens de limiter*  
372 *l'endettement: a) limiter les investissements, ce qui n'est pas l'objectif premier visé par le*  
373 *Conseil communal, bien au contraire car la commune doit assurer un certain nombre*  
374 *d'investissements sur son territoire et b) assurer leurs amortissements. Nous devons donc*  
375 *dégager les bénéfiques nécessaires à leur amortissement parfois aussi vendre certains*  
376 *terrains qui nous permettent d'atteindre ces objectifs.*

377 *Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles*  
378 *questions.»*

### 379 **Préavis de la Commission financière sur les comptes**

380 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** *«En date du 6 avril*  
381 *dernier, la Commission financière s'est réunie afin d'étudier les comptes 2016. Lors de cette*  
382 *séance, le Conseil communal a répondu à ses diverses questions et la fiduciaire FIDAC Conseils*  
383 *Sàrl qui lui a communiqué son rapport de vérification.*

384 *La Commission financière vous fait part des remarques suivantes:*

- 385 - *Elle prend note de l'excellent exercice 2016 qui aboutit à un bénéfice du compte de*  
386 *fonctionnement, avant amortissements extraordinaires et attributions, de 4 756 125 fr. 62,*  
387 *alors que le budget prévoyait un déficit de 272 770 francs.*
- 388 - *Elle constate que ce résultat est en grande partie dû à l'encaissement d'un impôt unique sur*  
389 *personne morale de 2 014 000 francs ainsi qu'à une croissance de revenus provenant*  
390 *d'autres impôts, de revenus de bien, contributions et taxes et d'un gain comptable sur une*  
391 *vente de terrain.*
- 392 - *Elle relève également avec satisfaction une très bonne maîtrise des charges qui sont*  
393 *inférieures au budget de 1,89%.*
- 394 - *Elle prend note de l'amortissement extraordinaire de 2 903 437 fr. 20, d'une attribution à la*  
395 *réserve pour véhicules de 300 000 francs et d'une attribution à la réserve pour le réseau*  
396 *routier de 100 000 francs.*
- 397 - *À la question de savoir pourquoi une plus grande partie du bénéfice n'a pas été attribuée aux*  
398 *amortissements extraordinaires ou allouée aux fonds de réserve, le Conseil communal a*  
399 *répondu que cette décision est due à une anticipation de la nouvelle loi sur les finances*  
400 *communales MCH2 qui devrait entrer en vigueur en 2019, dont les nouvelles notions de*  
401 *capital propre induiront des changements importants dans les règles d'amortissements.*
- 402 - *La Commission financière se réjouit de cet excellent exercice financière 2016 mais rappelle*  
403 *qu'il est majoritairement dû à un évènement unique et incite donc le Conseil communal à la*  
404 *poursuite d'une maîtrise rigoureuse du budget lors des prochains exercices.*
- 405 - *La Commission financière accepte en outre la délégation de compétence que lui a soumise le*  
406 *Conseil communal au sujet des règles de dépassement des crédits d'investissement. Cette*  
407 *dernière fait suite à la remarque de la fiduciaire FIDAC Conseils Sàrl sur ce sujet au terme de*  
408 *l'exercice 2015.*
- 409 - *Elle remercie la fiduciaire FIDAC Conseils Sàrl pour son travail de révision et a*  
410 *particulièrement apprécié le rapport de révision détaillé.*
- 411 - *Elle adresse de vifs remerciements à Mme Chantal Vasta, Cheffe du Service des finances*  
412 *ainsi qu'à ses collaboratrices pour l'excellente collaboration et la qualité du travail effectué.*
- 413 - *Elle présente enfin ses félicitations au Conseil communal et à toutes les personnes ayant*  
414 *œuvré à cet excellent résultat.*

415 *Au vu de ce qui précède, la Commission financière donne au Conseil général du 26 avril 2017 un*  
416 *préavis favorable à l'unanimité afin d'accepter les comptes tels que présentés, soit un bénéfice*  
417 *de 1 452 '688 fr. 42 après amortissements extraordinaires et attributions aux fonds de réserves.»*

418 Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la discussion et ouvre le vote.

### 419 Vote

420 **À l'unanimité des 47 personnes présentes, le Conseil général approuve les comptes 2016**  
421 **de la Ville de Châtel-St-Denis tels que présentés.**

422

423



424 **04 Rapport de gestion 2016**

425 **M. Damien Colliard, Syndic**, présente le rapport de gestion.

426 « Vous avez pu prendre connaissance du rapport de gestion, très détaillé, de la Commune de  
427 Châtel-St-Denis pour l'année 2016. Je remercie tous leurs auteur-e-s qui ont pris la plume ou le  
428 clavier pour ce rapport. Persuadé que vous y avez porté une attention particulière, permettez-moi  
429 tout de même de mettre en lumière plusieurs événements communaux qui ont marqué cette  
430 année.

431 **Population**

432 Isabelle Maradan et Marie Pelli ... voici le nom des deux doyennes de Châtel-St-Denis qui sont  
433 nées en 1920. Mesdames Maradan et Pelli dominent la pyramide des âges d'une population qui  
434 atteint 6 532 habitants au 31 décembre 2016.

435 **Vie Politique**

436 Les élections communales ont animé notre cité en février 2016 et ont redistribué les sièges tant  
437 au Conseil général qu'au Conseil communal. Ce dernier a accueilli trois nouveaux conseillers:  
438 Mme Christine Genoud, MM. Gabriele Della Marianna et Steve Grumser. D'une part, syndicat  
439 et vice-syndicat ont été réattribués, et d'autre part la majorité des conseillers communaux ont  
440 changé de dicastères. Cette nouvelle équipe, toute remodelée, motivée et engagée, s'est  
441 rapidement mise à l'ouvrage pour relever les nombreux défis qui s'annoncent.

442 **Personnel**

443 Hormis les arrivées et départs, liés au turn-over naturel d'une entreprise publique, l'effectif du  
444 personnel a augmenté de 2 EPT (équivalents plein temps). Le secrétariat du Service technique et  
445 celui de l'administration générale ont été renforcés en accueillant Mmes Florence Meyer et  
446 Nathalie Defferrard Crausaz.  
447 De même, un poste de responsable d'exploitation pour la nouvelle caserne a été créé avec  
448 l'engagement de M. Patrick Berthoud.

449 **Grands ouvrages**

450 Deux grands ouvrages ont été achevés en 2016, comme évoqué par M. Charles Ducrot, Vice-  
451 Syndic, lors de la présentation des comptes.  
452 - Le Vicariat a été complètement transformé pour y accueillir les Services auxiliaires  
453 scolaires.  
454 - Le Centre de renfort du district de la Veveyse et la caserne du CSPI Châtel-St-  
455 Denis/Remaufens a achevé sa construction fin novembre.

456 **Police**

457 Depuis avril 2016, vous avez certainement eu droit à quelques « smileys », je l'espère plutôt verts  
458 que rouges, le long des routes communales. En effet, la police locale a fait l'acquisition d'un radar  
459 préventif et éducatif afin de sensibiliser les usagers de la route à leur vitesse dans notre localité.  
460 Après une année d'utilisation, nous constatons que 75% des véhicules respectent les limitations  
461 de vitesse. Seul 1% des usagers dépassent 20 km/h en sus de la limite autorisée.

462 **Formation**

463 Le Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016; ce qui a  
464 impliqué certaines réattributions en matière de temps d'enseignement.  
465 A noter également que depuis la rentrée scolaire 2016, notre responsable d'établissement, Mme  
466 Francine Dévaud, se consacre à plein temps à sa fonction.  
467 L'accueil extrascolaire, quant à lui, connaît toujours plus de succès et dépasse les 160 enfants  
468 inscrits; parallèlement les plages-horaires hebdomadaires par enfant a également augmenté.

469 **Culture, Sport et loisirs**

470 Le 4 novembre, la Commune a reçu M. Marius Robyr en tant qu'invité d'honneur lors de la remise  
471 du Mérite Sportif Châtelois. Celui-ci a été remis à l'équipe féminine du FC Châtel, à Mike Aigroz,  
472 Ironman, à Marie Monney, skieuse, à Mélissa Valenzano, gymnaste en pole dance, et au trio  
473 Maeder, Bossel et Perroud, pour leur 3<sup>ème</sup> place à la Patrouille des Glaciers. Ce fut une soirée  
474 pleine d'émotions et de partage afin d'honorer ces sportifs et leurs exploits.

475 **Tourisme**

476 En 2016, l'Office du Tourisme a rénové le Point Info des Paccots; je vous invite à le visiter lors de  
477 votre prochaine halte aux Paccots, si ça n'est pas déjà fait. Le réseau informatique et la centrale  
478 téléphonique ont également été mis au goût du jour pour un travail optimal entre les deux sites de  
479 l'Office du Tourisme.

480



481 **Energie - Economie**

482 *L'année passée encore, le « 5 à 7 » des Industriels et Commerçants, organisé par la Commune,*  
483 *a changé un peu sa formule et s'est invité dans les murs de l'entreprise Swisspor Romandie SA.*  
484 *Ce nouveau concept nous a permis de coupler l'événement avec la remise du Label Cité de*  
485 *l'Energie suite à son deuxième renouvellement. Entrepreneurs, politiques et représentants de*  
486 *l'énergie ont alors pu échanger en toute convivialité.*

487 *Finally, vous venez de les approuvez: des finances saines et l'excellent résultat de l'année*  
488 *2016, voire «éblouissant» selon le journal « La Liberté » de ce jour, qui nous permettront de*  
489 *continuer à financer les projets d'envergure ... des beaux projets, des projets pour les*  
490 *générations futures, et même des projets ambitieux. Ainsi, Châtel-St-Denis continue son*  
491 *développement de belle manière, parallèlement à la croissance de sa population qui atteint plus*  
492 *de 6 500 habitants. La ville poursuit donc son essor et s'affirme désormais comme un chef-lieu*  
493 *dynamique et résolument porté vers l'avenir. Je vous remercie de votre attention.»*

494 La Présidente rappelle que le rapport de gestion est un moyen efficace pour expliquer au Conseil  
495 général le travail effectué au cours de l'année écoulée. «*Chaque Conseiller communal et chaque*  
496 *Chef-fe de service prend du temps pour rédiger ce rapport et je les en remercie.»*

497 Aucune autre intervention n'étant annoncée, **le Conseil général prend acte du Rapport de**  
498 **gestion 2016 de la Ville de Châtel-St-Denis.**

499

---

500 **05 Rapport des commissions**

501 **5.1 Commission des naturalisations**

502 **Mme Marie-Thérèse Genoud, Présidente de la commission des naturalisations.** «*La*  
503 *commission des naturalisations de Châtel-St-Denis s'est réunie quatre fois depuis le début de la*  
504 *nouvelle législature. Nous avons reçu sept familles, deux couples et quatre personnes seules.*  
505 *Suite aux entretiens, nous avons constaté que les critères demandés, soit la motivation, une*  
506 *bonne intégration et la connaissance de la langue, étaient respectés. Plusieurs dossiers*  
507 *concernaient des étrangers de deuxième voire de troisième génération. Nous avons donc pu*  
508 *transmettre toutes ces demandes au Conseil communal avec des préavis favorables. Je tiens à*  
509 *remercier mes collègues pour la bonne entente et l'efficace collaboration qui règnent au sein de*  
510 *notre commission ainsi que M. Olivier Grangier qui, durant plusieurs années a préparé les*  
511 *dossiers, assuré le secrétariat et nous a fait profiter de ses grandes connaissances.*

512 *Depuis le début de l'année, nous bénéficions de l'aide précieuse de Mme Nathalie Defferrard*  
513 *Crausaz qui a repris le flambeau. Au nom de la commission, je la remercie déjà pour son soutien*  
514 *et me réjouis de notre collaboration.»*

515 La Présidente remercie Mme M.-T. Genoud pour la rédaction de son rapport ainsi que les  
516 membres de la commission pour leur engagement.

517 **5.2 Commission d'aménagement**

518 **M. Thierry Bavaud, Président de la commission d'aménagement.** «*Voici le rapport de*  
519 *situation sur l'évolution du plan d'aménagement de notre commune. La nouvelle commission PAL*  
520 *de notre commune s'est constituée le 24 août 2016 et une présentation des éléments ont été*  
521 *faite aux nouveaux membres de cette commission.*

522 *Un rapport circonstancié sur le planning a été présenté à la nouvelle commission, celui-ci*  
523 *mentionne plus de 13 dates dont je vous fais grâce mais qui font partie intégrante de ce rapport.*

524 *[Données non lues en séance:*

- *Enquête publique de la révision du PAL* du 27 janvier au 27 février 2012
- *Enquête complémentaire suite aux 96 courriers* du 21 juin au 21 juillet 2013  
*d'opposants*
- *Transmission du dossier complet à la DAEC* 28 novembre 2013
- *Entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la nouvelle* 1<sup>er</sup> mai 2014  
*LAT*



- *Séance de coordination avec la DAEC pour choix final d'approbation (approuver sans les nouvelles zones ou reposer un projet)* 17 juillet 2014
- *Choix de zones de compensation par le Conseil communal* 29 novembre 2014
- *Présentation à la commission du PAL* 15 décembre 2014
- *Publication du droit d'être entendu par le SeCA* 15 mai 2015
- *Transmission de la détermination communale au SeCA* 27 mai 2015
- *Approbation du PAL sans les nouvelles zones à compenser* 8 juillet 2015
- *Publication des zones de compensation et des conditions d'approbation* 15 avril 2016
- *Séance de conciliation pour les quatre opposants* 13 juillet 2016
- *Traitement des oppositions et envoi du dossier à la DAEC pour approbation* Octobre 2016]

525 *Cependant pour la présente gère, voici quelques dates de ce long et fastidieux processus:*

- 526 - *La révision de notre PAL a été approuvée partiellement le 8 juillet 2015;*
- 527 - *La Commune de Châtel-St-Denis a publié le 15 avril 2016 les modifications*
- 528 *demandées ainsi que les compensations des zones à bâtir;*
- 529 - *Cette nouvelle publication a suscité quatre oppositions déposées auprès de notre*
- 530 *administration entraînant plusieurs séances de conciliation;*
- 531 - *À ce jour, l'ensemble des oppositions a été retiré et le dossier complet a été*
- 532 *déposé auprès de la DAEC le 10 février 2017.*

533 *Notre commune espère recevoir une approbation définitive de notre nouveau PAL durant l'année*

534 *2017.*

535 *Pendant ce temps, le PAD privé de la Gare et le PAD en Fossiaux sont pratiquement finalisés et*

536 *leur publication souhaitée en juin. Pour ce faire, dans sa séance hebdomadaire du 25 avril 2017,*

537 *le Conseil communal a souhaité faire une présentation à notre Commission d'aménagement le*

### 544 **5.3 Commission des bâtiments**

545 **M. Steve Grumser, Président de la commission des bâtiments.** *«La commission s'est réunie*

- 546 *le 21 avril 2016 afin de répartir les cinq membres dans les différentes commissions de bâtisse.*
- 547 *Une visite du chantier du bâtiment du Vicariat a été effectuée le même soir. Chaque commission*
- 548 *de bâtisse s'est vue attribuer un membre.*
- 549 • *La commission pour l'école des Pléiades a siégé six fois. Vous pourrez voir l'évolution du*
- 550 *travail grâce aux maquettes exposées au fond de la salle.*
- 551 • *La commission pour l'accueil extrascolaire a siégé trois fois.*
- 552 • *La commission pour le projet du stade du Lussy, s'est réunie à quatre reprises.*
- 553 • *La commission pour le Centre de renfort s'est vue trois fois. Cette commission est*
- 554 *maintenant dissoute puisque le bâtiment est terminé.*
- 555 • *Enfin, la commission pour la rénovation du bâtiment du Vicariat, qui est aussi dissoute*
- 556 *puisque les services auxiliaires ont pris possession des locaux, s'est réunie une fois*
- 557 *avant la fin du chantier.*

558 *Par conséquent, je prie les deux personnes qui se retrouvent sans commission de venir vers moi*

559 *à l'issue de la séance afin de leur attribuer une nouvelle fonction.»*



560 La Présidente remercie M. S. Grumser pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres  
561 de la commission pour leur engagement.

#### 562 **5.4 Commission de l'Energie**

563 **M. Jérôme Lambercy, Président de la commission Energie.** *«Au nom de la commission*  
564 *Energie, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport pour l'année 2016.*

#### 565 **Organisation de la commission pour la législature 2016-2021**

566 *Les personnes suivantes composent la commission: Mmes Katia de Vargas, Sarah Colliard,*  
567 *Isabelle Genoud et MM. Marc Vuichard, Rodolphe Genoud, Antoine Berthoud, Jérôme Lambercy*  
568 *ainsi que MM. Thierry Bavaud, Conseiller communal et Pascal Genoud, Ingénieur de Ville.*

569 *La commission énergie s'est réunie une seule fois au cours de l'année 2016 pour constituer la*  
570 *commission, effectuer l'état des lieux et démarrer de nouveaux projets. Cette séance a eu lieu le*  
571 *23 mai 2016, organisée par le Conseiller communal en charge du dicastère de l'énergie Thierry*  
572 *Bavaud. Nous avons à cette occasion pris connaissance des différentes initiatives en cours au*  
573 *niveau communal en lien avec l'énergie.*

574 *Les membres de la commission ont été ensuite répartis dans les différentes commissions de*  
575 *bâtisse pour permettre le suivi des constructions en cours du point de vue énergétique.*

576 *Nous avons finalement été chargé par le Conseil communal d'élaborer un concept de*  
577 *déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal, projet*  
578 *actuellement en phase de sélection des emplacements adéquats et des partenaires techniques.*  
579 *L'objectif est de finaliser ce concept pour la clôture du budget 2018.*

580 *A noter que nous n'avons malheureusement pas, pour des raisons de planning, pu être*  
581 *pleinement associés à l'organisation de la remise du label «Cité de l'énergie» qui a eu lieu le*  
582 *jeudi 13 octobre 2016 lors du «5 à 7» des commerçants à l'entreprise Swisspor.*

583 *Je remercie tous les membres de la commission énergie pour leur engagement.»*

584 La Présidente remercie M. J. Lambercy pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres  
585 de la commission pour leur engagement.

#### 586 **5.5 Commission ECOSOR**

587 **M. Raymond Meyer, Président de la commission ECOSOR.**

#### 588 **«Activités de la Commission**

589 *La Commission de surveillance s'est réunie en date du 2 décembre 2016 et du 9 mars 2017, en*  
590 *présence de M. Joël Pythoud, responsable d'exploitation du site ECOSOR.*

#### 591 **A. Usine ECOSOR**

592 *En 2016, 21 131 tonnes de terres souillées sont entrées dans l'usine et 20 772 tonnes ont été*  
593 *évacuées vers les destinations finales de traitement ou d'élimination. Une quantité de 14 775*  
594 *tonnes, représentant 71,1%, ont été traitées sur site par traitement biologique, par venting*  
595 *(extraction d'air) et par d'autres processus. Le reste a été réacheminé sur d'autres filières de*  
596 *traitement mieux appropriées au degré de pollution de ces terres:*

- 597 • *DCMI/DCB (décharge contrôlée pour matériaux inertes / décharge contrôlée pour*
- 598 *matériaux bioactifs): 4 755,8 tonnes*
- 599 • *Incinération spécialisée: 1 056 tonnes*
- 600 • *ESAR (Installation de lavage Eberhard): 54, 8 tonnes*
- 601 • *Autres processus: 130,8 tonnes*

#### 602 **B. Décharge d'En Craux**

603 *Aucune visite n'a été programmée jusqu'à présent mais notre prochaine séance est fixée au 23*  
604 *juin 2017, au cours de laquelle nous allons tirer un bilan du soutirage du biogaz.*

605 *Aucune nuisance olfactive n'a été signalée pendant l'année 2016.*

606 *Au vu du peu de problèmes rencontrés aussi bien avec ECOSOR qu'avec la décharge d'En*  
607 *Craux, nous n'avons pas organisé de visite individuelle sur site. Toutefois, en cas d'incident, nous*  
608 *pourrions en tout temps convoquer une séance de commission extraordinaire.»*



609 La Présidente remercie M. R. Meyer pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres de  
610 la commission pour leur engagement.

611 **5.6 Commission des forêts**

612 **M. Gabriele Della Marianna, Président de la commission des forêts.** «*Nous avons commencé*  
613 *la nouvelle gère par le traditionnel coup de balai. Malgré la météo pluvieuse et froide, une*  
614 *vingtaine de courageux se sont donnés rendez-vous pour aller en forêt ramasser une quantité*  
615 *non négligeable de déchets en tout genre. Merci à tous ces volontaires d'avoir mouillé leur*  
616 *chemise dans les deux sens du terme pour cette action indispensable.*

617 *Le printemps pluvieux a mis à rude épreuve nos chemins forestiers. Des éboulements se sont*  
618 *produits. Les dégâts ont dû être réparés rapidement grâce aux prompts interventions des*  
619 *Services des forêts et de la Voirie. Je les remercie pour leur efficacité.*

620 *En automne une sortie en forêt a été organisée. À cause d'une convocation tardive de ma part,*  
621 *certaines membres n'ont pas pu y participer. Nous avons inspecté un secteur forestier escarpé,*  
622 *exploité par ligne de câble car certains endroits ne sont pas accessibles aux véhicules*  
623 *d'exploitation forestière. Nous avons constaté la complexité du travail et avons apprécié le*  
624 *professionnalisme du Service des forêts.*

625 *Oui, la forêt est le poumon de la Terre! Elle nous fournit l'oxygène et, en stabilisant le sol, elle*  
626 *nous protège contre les éboulements et les avalanches. Il est donc de notre devoir de la*  
627 *préserver et de l'exploiter avec respect!»*

628 La Présidente remercie M. G. Della Marianna pour la rédaction de son rapport ainsi que les  
629 membres de la commission pour leur engagement.

630

---

631 **06 Divers**

632 **A. Réponses aux questions restées en suspens**

633 - **no 1 de M. Roland Mesot (UDC-PAI) relative à l'abandon de la répartition des élèves**  
634 **par tirage au sort dans les différents bâtiments scolaires**

635 **Mme Christine Genoud, Directrice du Dicastère des Ecoles,** produit la réponse suivante:  
636 «*Cette question, mes prédécesseurs se la sont posé à juste titre notamment au moment de la*  
637 *future école du Lussy. C'est une question légitime à se poser lorsque le nombre d'habitant-e-s*  
638 *dans une commune grandit. Il est donc tout à fait normal qu'on se la pose au moment de*  
639 *construire une nouvelle école.*

640 *Actuellement et selon la nouvelle loi scolaire, pour être considérée comme école de quartier une*  
641 *école doit comporter au minimum les 8 degrés, soit de la 1H à la 8H. Actuellement, l'école du*  
642 *Lussy pourrait être considérée comme une école de quartier, mais pas celle du Bourg, qui*  
643 *n'accueille pas de classes enfantines en raison de ses dimensions inférieures aux normes*  
644 *imposées pour une salle de classe enfantine, à savoir 96 m<sup>2</sup>. Par conséquent, transformer l'école*  
645 *du Bourg en école de quartier demanderait des travaux conséquents.*

646 *Un bâtiment comportant les salles de classes suffisantes comme le Lussy doit avoir une marge*  
647 *de manœuvre. En effet, si l'effectif d'une classe dépasse le seuil d'élèves maximal autorisé, la*  
648 *commune doit ouvrir une classe supplémentaire. Cela suppose, pour chaque établissement, des*  
649 *locaux supplémentaires pour garantir la survie et la longévité d'une école de quartier. À contrario,*  
650 *d'autres classes, par manque d'élèves pourrait voir leur effectif s'abaisser à quinze élèves. Dans*  
651 *ce cas-là, comment éviter les classes à deux degrés d'enseignement? En clair, une école de*  
652 *quartier doit être viable sur le long terme.*

653 *Une école de quartier suppose que les élèves fréquenteraient durant toute leur scolarité primaire*  
654 *la même école et les mêmes camarades. Dès lors, d'un quartier à l'autre, les enfants ne se*  
655 *connaissent plus ou moins bien, ce qui n'est pas le cas, avec le système du brassage que nous*  
656 *connaissions actuellement. Ce système de brassage ou de tirage au sort, en plus de*  
657 *redistribuer les élèves tous les deux ans, à d'autres avantages,*

658 *-il permet de séparer les éléments perturbateurs;*

659 *-il permet de séparer les élèves incompatibles;*



660 *-il permet de regrouper sur un même site les enseignants d'un même degré ce qui est plus*  
661 *difficile dans une école de quartier. Cette centralisation encourage la collaboration.*

662 *A Châtel-St-Denis, avec plus de 50 enseignants que compte notre cercle scolaire, nos maîtres et*  
663 *maîtresses sont particulièrement efficaces en matière de collaboration: ils échangent et travaillent*  
664 *beaucoup ensemble, surtout à l'intérieur d'un même degré. Je me plais à le rappeler, car depuis*  
665 *une année maintenant que je suis immergée dans le système scolaire, j'ai pu le constater à*  
666 *maintes reprises. Je pense que c'est un atout dans un cercle comme le nôtre qui assez grand*  
667 *pour varier les échanges, mais garde une taille encore raisonnable où tous les enseignant-e-s se*  
668 *connaissent.*

669 *Dans le cas de figure où le cercle scolaire comprend plusieurs établissements, les communes ont*  
670 *la responsabilité d'en fixer les limites géographiques. Or, celles-ci, une fois fixées, sont rigides. Et*  
671 *là, c'est le début de la fin. Selon quels critères fixer ces limites? Où commence-t-on, où s'arrête-*  
672 *on? Certains seront bien sûr avantagés alors que d'autres plus éloignés le seront moins et ce*  
673 *durant huit ans. Comment fixer cette limite géographique? Ce qui sera équitable pour les uns ne*  
674 *le sera pas pour les autres. C'est aussi une porte ouverte à beaucoup de réclamations. Je peux*  
675 *comprendre que des parents d'élèves habitant par exemple dans le quartier du Bourg se*  
676 *retrouvant avec un enfant à la Châteloise et un autre au Lussy, alors qu'ils pourraient être tous*  
677 *les deux au Bourg s'interrogent ou se fâchent mais, dans un système comme dans l'autre, on*  
678 *n'arrive jamais à contenter tout le monde. Le système par tirage au sort semble plus équitable.*

679 *Deux écoles de quartier exigeraient alors deux responsables d'établissement ou une responsable*  
680 *d'établissement qui répartirait son temps travail à raison de 50% sur un site et 50% sur l'autre. En*  
681 *l'occurrence à Châtel-St-Denis, le scénario des écoles de quartier produirait la création non pas*  
682 *de deux écoles de quartiers mais de trois. Par conséquent, il serait difficile de se contenter d'un*  
683 *seul poste de responsable d'établissement. Deux responsables d'établissement, c'est aussi très*  
684 *probablement deux projets d'école, alors que nous avons depuis quelques années une culture*  
685 *d'établissement intéressante avec des règles de vie en commun, un projet d'école en commun,*  
686 *un projet qui fédère une même génération d'enfant.*

687 *Suite à un entretien avec Mme Angéloz, inspectrice scolaire pour notre district, n'est plus du tout*  
688 *convaincue par les écoles de quartiers. Or, il y a quelques années, elle y aurait été favorable,*  
689 *mais suite à la refonte de la loi solaire, les directives de la DICS sont très claires et visent à*  
690 *agrandir les cercles scolaires et à regrouper les synergies.*

691 *Il suffit de regarder ce qui se passe dans les villages ou petites communes. Toutes sont ou seront*  
692 *tôt ou tard amener à fusionner leur cercle scolaire. Voici pour preuve quelques exemples:*

- 693 *- Les cercles de Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz ont fusionné avec le cercle de Rossens-*
- 694 *Corpataux pour ne former qu'un seul cercle scolaire celui du Gibloux qui compte*
- 695 *actuellement quelque 800 élèves.*
- 696 *- L'année prochaine, l'Intyamou (Haut- et Bas-) ne formera plus qu'un seul cercle scolaire.*

697 *En Veveyse, les discussions vont bon train au sein des plus petites communes.*

698 *Prenons pour exemple une commune qui fonctionne avec des écoles de quartiers telle que la*  
699 *commune de Bulle-La Tour. Le cercle scolaire Bulle-Morlon compte quatre écoles de quartier: la*  
700 *Condémine, la Léchère, la Tour et Vudalla, avec à leur tête quatre responsables d'établissement.*  
701 *Cependant, la taille de la commune de Bulle ne correspond pas à celle de Châtel-St-Denis. En*  
702 *effet, la plus petite des écoles de quartier du cercle Bulle-Morlon compte près de 500 élèves, ce*  
703 *qui représente légèrement moins que l'ensemble de l'effectif de notre cercle scolaire châtelois.*

704 *Pour terminer, dans un cas de figure comme dans l'autre, on ne réaliserait aucune économie de*  
705 *transport. Il faudrait toujours un bus pour transporter les enfants des Paccots, de la Frasse et de*  
706 *Prayoud. En outre, la desserte Ecole du Lussy-Gare ou Gare-Ecole du Lussy fonctionnerait*  
707 *toujours.*

708 *En clair, nous sommes trop petits pour avoir trois écoles de quartiers viables à l'image de Bulle.*

709 *En clair, si l'école de quartier peut présenter, pour une majorité, certains avantages de proximité*  
710 *et de déplacement, elle n'offre pas la même richesse et la même souplesse que peut offrir notre*  
711 *système actuel.*

712 *J'espère avoir répondu à votre question M. Mesot.»*

713 **M. Roland Mesot** se déclare satisfait de la réponse. *«J'avais posé une question par rapport à la*  
714 *répartition des élèves par tirage au sort. Je remercie donc Mme C. Genoud pour le rappel sur les*  
715 *écoles de quartier et pour sa réponse très complète. Elle a bien travaillé.»*



716 **Mme Christine Genoud, Directrice du Dicastère des Ecoles**, ajoute ceci: *«Comme l'a évoqué*  
717 *auparavant mon collègue Steve Grumser, vous pourrez à l'issue de votre séance consulter les*  
718 *maquettes et les plans de la future école des Pléiades. Je tiens à préciser que ces éléments*  
719 *concernant l'école des Pléiades sont encore en phase de travail; ils peuvent encore faire l'objet*  
720 *de modifications et ne sont donc pas encore définitifs. Le Conseil communal saisit l'occasion de*  
721 *remercier MM. Grobéty et Fasel, architectes à Les ateliers du passage Sàrl, de les avoir mis à*  
722 *disposition pour ce soir.»*

723 **- no 6 de Mme Isabelle Genoud (PDC) relative au ponton du Lac Lussy**

724 **M. Gabriele Della Marianna, Directeur du dicastère "chasse et pêche"** formule la réponse  
725 suivante: *«Suite à une vision locale effectuée par la commission du biotope, nous avons constaté*  
726 *que ce ponton et surtout l'accès au ponton sont en très mauvais état. C'est pourquoi, pour des*  
727 *raisons de sécurité, le Conseil communal a décidé de le fermer provisoirement. Ce problème*  
728 *sera étudié lors de la prochaine séance de la commission du biotope. Nous vous tiendrons au*  
729 *courant par la suite. Pour l'instant, pour des raisons de sécurité, l'accès au ponton est fermé car il*  
730 *est vraiment dangereux.»*

731 **Mme Isabelle Genoud** se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

732 **- no 10 de M. Olivier Berthoud (PLR) relative à la mise à disposition de ressources pour**  
733 **la gestion de la circulation et du stationnement aux Paccots pendant les périodes**  
734 **d'affluence**

735 **M. Damien Colliard, Syndic, Directeur du dicastère "sécurité publique"** formule la réponse  
736 suivante: *«Je rappelle à l'assemblée que la Commune s'engage depuis plusieurs années pour*  
737 *l'amélioration du parcage et de la circulation lors de ces journées de grande affluence hivernale*  
738 *aux Paccots. À cet effet, elle a d'ailleurs engagée des gardes-parc afin d'accomplir cette tâche*  
739 *depuis plusieurs années.*

740 *Lors de la saison 2016/2017, à savoir l'hiver qui vient de se terminer, la Commune a recruté deux*  
741 *gardes-parc durant tous les week-ends et jours de vacances d'affluence. Pour votre information,*  
742 *les heures payées correspondent à un montant total de 2 100 francs.*

743 *De plus, durant cette même saison, la Commune a pris en charge une partie des déplacements*  
744 *des agents de Protect'Service Fribourg (Marly) SA engagés par la société Monte-pente de*  
745 *Corbetta SA. Elle a en outre accepté de prendre en charge les heures de travail d'un agent qui,*  
746 *une fois le parc du secteur Vérollys complet, descendait au centre des Paccots pour aider à la*  
747 *gestion de la circulation et du stationnement. Cet investissement supplémentaire correspond à un*  
748 *montant de 1 500 francs.*

749 *Le coût total des heures de la Police communale et les montants énumérés ci-dessus s'élèvent à*  
750 *un montant global de 4 000 francs.*

751 *Je relève que, suite aux demandes de la Commune réitérées durant plusieurs années, la société*  
752 *Monte-pente de Corbetta SA a finalement mis en place un concept de stationnement pour cette*  
753 *saison 2016/2017 digne de ce nom, tout en collaborant avec les agents engagés par la*  
754 *Commune. Ceci a permis de régler les problèmes de sécurité, notamment l'accès des véhicules*  
755 *de secours et aussi d'améliorer l'organisation du parc.*

756 *Par contre, le Conseil communal déplore que ce concept n'ait été mis en place qu'après le*  
757 *premier week-end d'affluence, qui admettons-le a été assez catastrophique et qui a même fait*  
758 *l'objet d'un article malheureux dans le journal La Gruyère. En effet, notre garde-parc était à son*  
759 *poste de travail, alors que la société Monte-Pente de Corbetta SA n'avait pas encore fait appel*  
760 *aux agents de Protect'Service Fribourg (Marly) SA...*

761 *Pour conclure, la Commune, je vous rassure, va poursuivre sa collaboration avec la société*  
762 *Monte-Pente de Corbetta SA pour les saisons prochaines, aux mêmes conditions que celles en*  
763 *vigueur lors de la saison 2016/2017. Elle ne pourra pas gérer l'intégralité de la gestion de la*  
764 *circulation et du parcage dans un principe d'équité, étant donné que la société Skilifts Rathvel SA*  
765 *gère elle-même son système de stationnement, comme, du reste, la plupart des stations de ski.»*

766 **M. Olivier Berthoud**, au demeurant vice-Président de la société Monte-Pente de Corbetta SA, se  
767 déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.



768 - **no 11 de M. Frédéric Pilloud (PLR) relative à la création d'une plateforme, de type**  
769 **«Sharepoint», mettant à disposition du Conseil général les documents qui lui sont**  
770 **destinés**

771 **M. Damien Colliard, Syndic, Directeur du dicastère "administration générale"** formule la  
772 réponse suivante: *«Ceci est une première réponse sous forme d'information. Afin de connaître*  
773 *les besoins et les vœux de chaque conseiller général et chaque conseillère générale, nous allons*  
774 *vous adresser un questionnaire. Nous allons vous consulter. Ce questionnaire sera joint avec les*  
775 *documents du prochain conseil général. L'objectif est de nous le retourner lors de cette prochaine*  
776 *séance du 21 juin 2017. En cas d'absence, vous pourrez le renvoyer à l'administration d'ici au 21*  
777 *juin 2017. Cela permettra de déterminer si tous les membres ont les mêmes besoins. Nous allons*  
778 *donc préparer ce questionnaire que vous recevrez durant le courant du mois de mai.»*

779 **M. Frédéric Pilloud** se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal et le remercie, ainsi  
780 que l'administration communale, de leur ouverture.

## 781 **B. Nouvelles propositions**

782 - **Proposition no 2 de Mme Elena Pilloud (UO+PS), [au nom du groupe UO+PS], demandant au**  
783 **Conseil communal d'étudier la possibilité d'abonner les jeunes de la commune aux**  
784 **brochures du programme «easyvote» afin de faciliter la formation de l'opinion des jeunes**  
785 **sur les enjeux des scrutins fédéraux et d'encourager leur participation à la vie politique**

786 **Mme Elena Pilloud (UO+PS).** *«Vous l'avez certainement déjà constaté, les jeunes participent*  
787 *peu à la vie politique, et cet abstentionnisme se mesure en particulier lors des scrutins fédéraux.*  
788 *En effet, à titre d'exemple, lors des élections fédérales de 2015, moins d'un tiers des 18-25 ans*  
789 *se sont rendus aux urnes. Ce constat est relativement navrant quand on pense que ces jeunes*  
790 *sont les tributaires des décisions que nous prenons aujourd'hui et qu'ils devront assumer demain.*

791 *Il existe cependant des actions pour promouvoir la participation des jeunes dans le domaine*  
792 *politique, et l'une d'elle peut être réalisée par la Commune. En effet, la Fédération suisse des*  
793 *parlements des jeunes (FSPJ) édite pour chaque scrutin fédéral une brochure d'information plus*  
794 *accessible et attractive, sous un format vulgarisé, moins long et neutre, en complément aux*  
795 *documents officiels. Ce programme, appelé «easyvote», s'autofinance en grande partie, et est*  
796 *également soutenu par la Confédération.*

797 *Les communes ont la possibilité de faire abonner leurs jeunes citoyens à ces brochures et*  
798 *easyvote se charge de l'envoi, directement au domicile des jeunes, pour un coût de 6 fr. 90 par*  
799 *abonné et par an. Actuellement, plus de 350 communes de Suisse ont adopté ce programme, qui*  
800 *a montré des résultats. Dans le Canton de Vaud 60 communes y participent déjà, tandis que*  
801 *dans le canton de Fribourg seules deux y prennent part.*

802 *A Châtel-St-Denis, un peu moins de 500 jeunes entre 18 et 25 ans pourraient bénéficier du*  
803 *programme easyvote. Cela représenterait pour la Commune un coût annuel d'un peu moins de*  
804 *3 500 francs. Nos jeunes citoyens pourraient ainsi comprendre plus facilement les sujets de*  
805 *votation. En effet, la complexité des objets et la non moins complexe explication en français*  
806 *fédéral, offerte par les textes officiels, découragent bien des jeunes à déposer leurs bulletins*  
807 *dans nos urnes. Nous proposons donc que la politique fasse un pas vers nos jeunes, pour qu'en*  
808 *retour ils aient plus de facilité à marcher jusqu'au bureau de vote.»*

## 809 Discussion générale

810 **M. Damien Colliard, Syndic,** remercie, au nom du Conseil communal, Mme E. Pilloud pour son  
811 intervention. *«C'est une bonne idée. Peu de choses ont effectivement été faites pour favoriser*  
812 *la participation des jeunes aux votations.»* Il déclare que le Conseil communal s'engage à étudier  
813 cette proposition.

## 814 Décision

815 **La proposition no 2 de Mme Elena Pilloud n'ayant suscité aucune opposition, le Conseil**  
816 **général accepte tacitement, à l'unanimité des 47 personnes présentes, de la transmettre**  
817 **au Conseil communal pour étude.**



818 - **Proposition no 3 de M. Daniel Figini (UO+PS), [au nom du groupe UO+PS], demandant au**  
819 **Conseil communal de fixer les séances du Conseil général au moins deux semaines après**  
820 **les vacances scolaires**

821 **M. Daniel Figini (UO+PS).** *«Pour la deuxième fois consécutive, la séance du Conseil général a*  
822 *été fixée la semaine suivant les vacances scolaires. De ce fait, les séances de préparations sont*  
823 *souvent en conflit avec la possibilité de partir en vacances. Cela est surtout vrai pour ceux d'entre*  
824 *nous qui ont des enfants en âge scolaire.*

825 *La conséquence de cela est que soit le groupe se rencontre en formation réduite une semaine*  
826 *avant le conseil, soit il se rencontre la semaine même de la séance et dispose ainsi d'un temps*  
827 *extrêmement court pour discuter les propositions du Conseil communal et pour discuter et*  
828 *préparer les éventuelles interventions de qualité. Cela est d'autant plus vrai que les séances du*  
829 *Conseil général ont maintenant lieu le mercredi.*

830 *Nous demandons donc tant au Conseil communal qu'aux membres du Bureau de veiller à fixer à*  
831 *l'avenir les séances du Conseil général au moins deux semaines après les vacances scolaires.»*

832 Discussion générale

833 **M. Damien Colliard, Syndic,** remercie, au nom du Conseil communal, M. D. Figini de son  
834 intervention. *«D'entente avec le Bureau du Conseil général, le Conseil communal va vous*  
835 *proposer des dates une année à l'avance. Au moins quatre dates de Conseil général seront*  
836 *discutées avec le prochain Bureau. Nous nous sommes effectivement rendu compte que de*  
837 *nombreuses contraintes sont à prendre en considération. L'administration doit établir des*  
838 *planifications et des rétro-plannings, qui tiennent également comptes des vacances scolaires et*  
839 *des absences des collaborateurs et collaboratrices... Ainsi, nous avons fixé comme date butoir*  
840 *le 30 avril pour la présentation des comptes au conseil général, ce que n'exige pas la loi qui*  
841 *permet leur validation par le conseil général jusqu'au 31 mai. Cette manière de faire était en lien*  
842 *avec le changement de président ou de présidente à la tête du Conseil général fixé au 1<sup>er</sup> mai.*  
843 *Nous tiendrons compte de votre proposition pour la détermination des prochaines dates.»*

844 Décision

845 **La proposition no 3 de M. Daniel Figini n'ayant suscité aucune opposition, le Conseil**  
846 **général accepte tacitement, à l'unanimité des 47 personnes présentes, de la transmettre**  
847 **au Conseil communal pour étude.**

848 **C. Nouvelles questions**

849 - **no 12 de M. Roland Mesot (UDC-PAI) relative à l'approvisionnement en eau de la**  
850 **Commune**

851 **M. Roland Mesot (UDC-PAI).** *«Lors du dernier conseil général, le Conseil communal*  
852 *responsable du dicastère des eaux l'en informait des soucis d'approvisionnement en eau en*  
853 *janvier et février. À une certaine période d'étiage, en ce début d'année, la réserve en eau était de*  
854 *380 m<sup>3</sup>/jour, situation inquiétante qui a débouché sur «une réunion de crise». Afin de consolider*  
855 *notre futur approvisionnement en eau, à moyen et long termes, je me demande s'il ne serait pas*  
856 *judicieux d'envisager le pompage d'eau dans la nappe phréatique qui s'étend du Lac Lussy vers*  
857 *la Rougève. La commune de Semsales dispose depuis de nombreuses années d'une telle station*  
858 *de pompage. Je suis conscient qu'une proposition comme celle-ci ne peut être appliquée de*  
859 *manière rapide. Mon idée serait plutôt dans un premier temps d'essayer de déterminer si, dans*  
860 *cette zone, l'eau correspond et répond aux exigences sanitaires et également de voir si les*  
861 *conditions géologiques permettraient de réaliser des forages. Selon ces premiers résultats la*  
862 *commune pourrait alors envisager d'aller plus loin avec ce projet. D'où ma question: le Conseil*  
863 *communal entrerait-il en matière sur une pré-étude sur la possibilité de pomper et de distribuer*  
864 *l'eau communale de cette nappe phréatique qui s'étend de la zone du Lac Lussy vers la*  
865 *Rougève. Mon intervention concerne principalement l'approvisionnement futur. Je précise que la*  
866 *sécurisation immédiate de l'approvisionnement telle qu'expliquée par M. le Conseiller communal*  
867 *T. Bavaud lors du dernier conseil général doit rester une priorité de notre Exécutif.»*

868 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, Directeur du dicastère de l'environnement,**  
869 remercie M. R. Mesot de sa question. *«Pour rappel, le Canton a mandaté les communes pour*  
870 *qu'elles se dotent d'un PIEP. Qu'est-ce qu'un PIEP? C'est le plan des infrastructures d'eau*



871 potable que j'ai déjà évoqué devant votre plénum. En consiste-t-il? Il s'agit d'une cartographie,  
872 une expertise minutieuse et précise de notre réseau d'eau. Cela consiste à identifier les allées,  
873 les tuyaux, les diamètres c'est-à-dire tout le fonctionnement hydraulique, afin de définir les  
874 actions et les priorités à entreprendre. Comme vous l'avez mentionné, notre PIEP comprend plus  
875 de 40 points de position à évaluer. Nous allons donc commencer par la position no 1 qui consiste  
876 à sécuriser notre réseau d'eau. Votre remarque est donc pertinente mais elle sera intégrée au  
877 PIEP à moyen voire à long terme. La sécurité de notre approvisionnement passera donc par le  
878 renforcement du maillage de notre réseau d'eau. Par la suite, on pourrait démarrer cette étude  
879 pour voir si la nappe est présente, si elle est potable. Cela représente des années de procédures  
880 pour avoir notamment le feu des services sanitaires. Il faudra certainement construire des  
881 ouvrages et représente un travail conséquent mais je ne vous cache pas que, dans le futur,  
882 suivant l'évolution démographique, on devra peut-être se pencher sur cette solution. Je vous  
883 remercie de la pertinence de votre question. Aujourd'hui, un PIEP est à définir au niveau  
884 communal tout en garantissant la sécurité du réseau d'eau, parce que l'eau, c'est la vie!»

885 **M. Roland Mesot** se déclare satisfait de la réponse.

886 - **no 13 de Mme Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI) relative à la notion de «quantité de déchets**  
887 **par ménage» autorisée à la déchetterie**

888 **Mme Anne-Lise Chaperon (UDC-PAI).** «Lors de la séance du Conseil général du 8 mars  
889 dernier, une demande d'adaptation des horaires d'ouverture de la déchetterie a été soulevée. Je  
890 rebondis sur une autre problématique du centre de tri, qui stipule que «seuls les déchets de la taille  
891 d'un ménage sont acceptés». Cela est mentionné dans le Guide d'utilisation de la déchetterie et  
892 concerne les déchets verts, les matériaux inertes, le bois et les métaux.

893 La remarque «quantité ménage» est souvent signalée aux citoyens apportant des déchets verts ou  
894 de bois un peu plus importants que d'habitude en raison de travaux mineurs.

895 Ce reproche est également fait aux entreprises amenant des matériaux recyclables au centre de  
896 tri, alors que ces dernières s'acquittent d'une taxe annuelle cinq fois plus élevée que celle d'un  
897 citoyen.

898 Ma question est de savoir sur quel critère la mention «seuls les déchets de la taille d'un ménage sont  
899 acceptés» peut-être évaluée?... ceci notamment pour les PME.

900 Je suis consciente de la problématique de la gestion des déchets et du taux de couverture limite  
901 mais le Conseil communal ne devrait-il pas supprimer cette annotation sur le guide d'utilisation de  
902 la déchetterie? ... au risque de voir naître des décharges sauvages!»

903 **M. Daniel Maillard, Directeur du dicastère "gestion des déchets"** répond en partie. «Une  
904 prochaine séance traitera de l'ensemble des problématiques soulevées par la déchetterie,  
905 notamment celle soulevée lors du Conseil général du 8 mars 2017. Concernant la problématique  
906 des PME et/ou des déchets de grande quantité, ce problème perturbe le fonctionnement de la  
907 déchetterie. Ce principe est inscrit dans la brochure en référence au principe du «pollueur-  
908 payeur». La personne privée qui dépose une cuisine à la déchetterie risque de susciter la  
909 réaction suivante: en quel honneur moi citoyen je paie pour l'évacuation de cette cuisine? Dans  
910 ce cas, par exemple, le principe du pollueur-payeur doit être respecté.

911 Notre réflexion a également porté sur l'ouverture de la déchetterie exclusivement pour les PME. Il  
912 ne faut pas oublier que la gestion des containers de la déchetterie est également une affaire  
913 compliquée. Si le vendredi, le personnel estime que le volume vacant dans les containers est  
914 suffisant pour passer le week-end et qu'en fin de journée une PME ou un privé arrive avec une  
915 masse conséquente de déchets qui remplit le container, la situation sera vraiment problématique  
916 pour le reste du week-end car la Commune ne peut mettre à disposition une autre benne. Il n'y a  
917 que le papier qui est doublé au niveau des containers. Avant, les PME disposaient de la  
918 déchetterie un matin; les collaborateurs savaient qu'en général une grande quantité de déchets  
919 allaient être acheminés ce matin-là. La logistique pouvait donc suivre. Faut-il retourner à cette  
920 solution? Nos discussions vont en tout cas la prendre en considération car la situation actuelle  
921 n'est pas bonne.

922 La Commune a également réfléchi à solliciter des privés pour la gestion des déchets comme  
923 c'est le cas à Vuadens. Cette solution faciliterait grandement la gestion des déchets des PME et  
924 les déchets déposés en grande quantité. Cette notion de «quantité ménagère» est abstraite en  
925 soi parce que si je démonte ma maison, je n'aurais stricto sensu démonté que ma maison mais la  
926 quantité de déchets engendrés par cette démolition serait cependant trop importante pour être  
927 gérée dans le flux quotidien de la déchetterie. Cette question est complexe.



928 *Nos prédécesseurs ont fait au mieux... Nous allons prendre en considération votre remarque*  
929 *dans la réflexion qui sera menée tout prochainement.».*

930 Une réponse plus complète sera donnée à cette question lors d'une prochaine séance.

931 - **no 14 de Mme Sarah Colliard (UDC-PAI) relative à l'accès au parking du Grand Clos lors de**  
932 **manifestations et au projet de parking souterrain au centre-ville**

933 **Mme Sarah Colliard (UDC-PAI).** *«Ces jours est installé le chapiteau du cirque sur le parking du*  
934 *Grand Clos. De plus, malheureusement, le parking du PSS inférieur est utilisé par l'armée. Ce*  
935 *matin, certains automobilistes ont fait plus de 10 minutes pour se parquer, et sur une place pas*  
936 *forcément autorisée. J'avais remarqué que, lors de certaines manifestations telles que la*  
937 *Bénichon, une affiche était installée à l'entrée du parking qui indiquait les endroits où se parquer*  
938 *dans la ville. Cette affiche n'était pas très visible depuis la voiture mais au moins elle était*  
939 *présente. Cette fois, rien, aucune information.*

940 *Il y a quelques années, il était question d'un projet de parking souterrain au bout du Grand Clos*  
941 *et de la Place d'armes. D'où mes questions:*

- 942 - *Serait-il possible de mettre cette pancarte à l'entrée du parking du Grand Clos à chaque*  
943 *fois que le parking ne peut être utilisé? Ou de mettre des déviations à l'entrée de la ville?*  
944 - *Est-ce que le projet de parking souterrain est toujours dans les dossiers de la commune?*  
945 *Ne pourrions-nous pas intégrer ce parking dans les travaux de la nouvelle gare?*

946 *Je vous rappelle également que cette situation de parking a un effet négatif auprès des*  
947 *commerçants du centre-ville.»*

948 **M. Damien Colliard, Syndic, Directeur du dicastère "sécurité publique".** *«Pour information,*  
949 *le Conseil communal a mandaté un bureau d'étude afin de réaliser une étude de faisabilité pour*  
950 *le parking souterrain. La Commune profite de l'expérience du projet de déplacement de la gare.*  
951 *Cette étude de faisabilité nous sera retournée d'ici à la fin de l'année. Ce projet est en cours. De*  
952 *nombreux habitants de la commune se sont montrés favorables à un projet de parking souterrain*  
953 *au centre-ville.*

954 *Quant au panneau, il s'agit très certainement d'un oubli. En effet, lors de manifestations au*  
955 *centre-ville un panneau est installé afin de renseigner les automobilistes sur les endroits où se*  
956 *parquer. Le Conseil communal va également se pencher sur la mise en place de déviations dès*  
957 *l'entrée de la ville pour éviter que les véhicules transitent par le centre pour finalement en*  
958 *ressortir. Affaire à suivre.»*

959 **Mme Sarah Colliard** se déclare satisfaite de la réponse.

#### 960 **D. Autres interventions**

- 961 • de M. Daniel Figini (UO+PS) concernant une table ronde sur les logements  
962 coopératifs

963 **M. Daniel Figini (UO+PS).** *«J'ai le plaisir de vous annoncer que le groupe UO+PS organise une*  
964 *table ronde ouverte au public sur le sujet des logements coopératifs. Elle aura lieu le 18 mai 2017*  
965 *à 19h30 à la salle de l'Aigle, S'exprimeront sur ce thème, entre autres, M. Pascal Krattinger, Chef*  
966 *de section auprès du Service du logement du canton de Fribourg et de M. Pierre-André Cavin de*  
967 *Logement idéal – Société coopérative. Ceux d'entre vous qui sont intéressés par ce thème y*  
968 *seront les bienvenus.*

- 969 • **Allocution de fin d'année présidentielle**

970 **La Présidente, Carine Meyer (UO+PS).** *«Personne ne souhaitant plus prendre la parole, je me*  
971 *dois vous donner un bref bilan de l'année écoulée en tant que Présidente du Conseil général.*

972 *Pour ceux qui me connaissent un peu, l'analogie avec la musique est vite faite. C'est comme être*  
973 *promue Cheffe d'orchestre pendant toute une année. Dans le premier mouvement, il a fallu*  
974 *composer avec le nouveau comité dont certains étaient fraîchement nommés, accorder les*  
975 *cuivres les cordes, les bois sans oublier les percussions. Le ton étant donné, je pris contact avec*  
976 *la partition sans dièse ni bémol. Heureusement on me confia successivement trois assistantes*  
977 *toutes compétentes. La portée s'est ensuite déroulée sous mes yeux avec ses noires, ses*



978 *blanches, ses rondes et ses croches. Le rythme cadencé, je pouvais vous laisser vous exprimer*  
979 *pour qu'on puisse apprécier votre interprétation. Il est vrai que certaines basses masculines ont*  
980 *su se faire entendre, que des trompettes ont résonné mais un féminin piccolo peut aussi vous*  
981 *faire dresser l'oreille. Les premières voix ont dû parfois jouer crescendo pour nous redonner le*  
982 *tempo. De petites modifications sont aussi venues pendant l'année notamment des appoggiatures*  
983 *qui permettent à certains musiciens de compter les temps et de ne pas perdre la mesure. Le jour*  
984 *de répétition a fait débat mais comme toujours avec les divas. Ce soir on a même changé de*  
985 *salle de musique pour changer l'acoustique. L'important pour moi est d'être arrivée à la fin du*  
986 *concert sans contretemps en ayant le sentiment du devoir accompli et surtout avec un sentiment*  
987 *d'harmonie. Je souhaite à Rodolphe plein succès pour les prochaines représentations!*

988 *Il est près de 22 heures et je clos cette séance ordinaire du 26 avril 2017 et je vous donne*  
989 *rendez-vous au mercredi 21 juin 2017 sous la baguette d'un nouveau Chef pour la prochaine*  
990 *séance du Conseil général!*

991 *J'invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié organisé dans le fond de la*  
992 *salle. Bonne soirée à tous!» (Applaudissements nourris dans la salle)*

993 La séance est levée. Il est 21h46.

**Au nom du Conseil général**

La Secrétaire:

La Présidente

Nathalie Defferrard Crausaz

Carine Meyer